|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCES**  **Evaluation à mi-Parcours du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC)** |

**Juin 2017**

**1. CONTEXTE**

Le Burkina Faso est fortement exposé aux intempéries et aux impacts des changements climatiques, notamment les inondations, les sécheresses, les vents forts (alizés de l'harmattan du Sahara par exemple) et de la forte variabilité dans la durée des saisons sèches et pluvieuses. Tous ces impacts ont rendu difficile la gestion des secteurs de production qui dépendent des ressources naturelles, tels que l'agriculture, la pêche et les ressources forestières. Ils ont également aggravé la difficulté dans la planification de la sécurité alimentaire, les épidémies et la gestion des ressources en eau, et en particulier les opérations de barrage hydroélectriques.

Par exemple, de fortes pluies en 2009 causèrent des inondations de cultures, emportant 22 220 hectares de terres agricoles, brisant 15 barrages et détruisant 42.000 maisons (PDNA 2010). En outre, durant les périodes chaudes et sèches, le Burkina est victime de la propagation des maladies à transmission vectorielle, dont la méningite et le choléra, avec 193 décès causés par une épidémie de méningite pendant le seul mois de Mars 2011. Les études prévoient au Burkina Faso une augmentation des risques météorologiques extrêmes et des pertes associées.

A mesure que les changements climatiques se produisent, il est prévu une augmentation de la variabilité de la fréquence et de l'intensité des chocs y afférant ; ce qui nécessite une adaptation des secteurs économiques clés. Dans un pays en voie de développement comme le Burkina Faso, les impacts des changements climatiques sont exacerbés par des mécanismes de sensibilisation limitée au niveau local et une dépendance du pays à l'agriculture de subsistance.

Pour le Burkina Faso, l'amélioration de l'information sur le climat (IC) et le développement d’un système d'alerte précoce (SAP) est un moyen efficace pour sensibiliser la population en général sur les risques climatiques, afin qu'elle se prépare en conséquence pour mieux gérer les risques de ce changement climatique à long terme, ainsi que les incertitudes qui y sont associées. Actuellement, un Système d'Alerte Précoce national et d’Information Climatique (SAP/IC) de prévision de risques multiples (inondations, sécheresses, vents forts) et les capacités de production et de diffusion des informations météorologiques et climatiques n'existe pas au Burkina Faso.

Afin de disposer d'un système efficace, il est nécessaire d'améliorer le réseau d’infrastructure de suivi du climat et du temps et d'aider à renforcer les capacités techniques et opérationnelles afin de produire et d’offrir efficacement des prévisions ciblées pour la planification et la prise de décision. Ce projet, avec un financement du Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA), va répondre à ces besoins. Un volet du projet servira à améliorer le suivi météorologique, climatique et environnemental. Un deuxième volet sera utilisé pour renforcer / développer des systèmes nationaux pour collecter et assembler les alertes prévues à partir des besoins des utilisateurs et pour diffuser efficacement les alertes et autres informations et données pertinentes pour soutenir les processus décisionnels.

L’objectif global du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC) est de renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso. La zone de couverture du projet est le territoire national.

**2. JUSTIFICATION DE L’EVALUATION**

Conformément au plan de suivi-évaluation du document de SAP-IC, un examen à mi-parcours devrait intervenir pour apprécier les progrès vers les résultats et les objectifs visés et proposer éventuellement des pistes de réajustement.

**3. PORTEE DE L’EVALUATION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS**

L’évaluation portera sur la mise en œuvre du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » et couvrira la période allant de 2014 à 2016. L’évaluation s’intéressera aux structures nationales et ONG partenaires de mise en œuvre et à la population bénéficiaire. L’accent sera porté sur les principaux domaines d’intervention du projet SAP-IC notamment l’environnement institutionnel, le système d’alerte précoce et l’information climatique.

L’objectif de cet exercice est d’une part, d’évaluer à mi-parcours les résultats atteints par le projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » et, d’autre part d’apprécier la manière dont le projet a été mise en œuvre afin de proposer des recommandations claires pouvant permettre d’améliorer sa gestion. L’examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

De façon spécifique il s’agit : (i) d’apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) d’apprécier la stratégie de misse en œuvre adoptée ; (iii) d’apprécier le degré de mise en œuvre du programme, son efficacité et l’efficience de sa mise en œuvre ainsi que la qualité des résultats obtenus, (iii) d’apprécier l’impact sur les populations et l’environnement; et (iv) proposer des recommandations pour les prochaines programmations.

NB : Le rapport d’évaluation à mi-parcours attendu devra également faire ressortir d’éventuelles bonnes pratiques en termes d’établissement de partenariat pour le système d’alerte précoce. Il devra, au minimum, inclure les éléments précisés dans le canevas de rédaction de rapport d’évaluation. Le rapport final devra être de haute qualité rédactionnelle, analytique et scientifique produit en quatre (04) exemplaires formats papier A4 et sous supports numériques (CD-ROM).

**4. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L’évaluation sera faite sur la base des principaux critères suivants : la Pertinence de l’intervention, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité. Les questions devant guider l’évaluation se présente comme suit par critère d’évaluation :

* La pertinence et la cohérence : Les résultats identifiés dans la mise en œuvre du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » sont-ils consistants par rapport aux besoins du pays, priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays ? Dans quelles mesures les résultats attendus sont-ils toujours pertinents par rapport aux priorités nationales actuelles? Les arrangements institutionnels utilisés sont-ils adéquats par rapport aux enjeux? Dans quelle mesure les acteurs travaillent-ils à atteindre les mêmes résultats, avec une compréhension commune et dans une démarche de complémentarité?

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* L’efficacité : Les ressources et les stratégies ont-elles produit les résultats désirés? Comment le Programme SAP-IC a-t-il contribué à réaliser les objectifs de la SCADD/PNDES ? Dans quelles mesures il a contribué à la promotion de l’environnement institutionnel favorable à la promotion d’un système d’alerte précoce et à la diffusion des informations climatiques ?
* L’efficience : le projet SAP-IC a-t-il été géré de manière efficiente ? Quel a été le rapport coût/résultats ? Y-a-t-il des approches plus efficientes pouvant être suggérées pour les prochaines années ?
* L’impact : quels ont été les résultats obtenus par le projet SAP-IC et quels en ont été les bénéfices pour les populations ? Quels facteurs ont contribué à / ou empêché l’atteinte des résultats (niveaux effets) ? Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles contribué à l’atteinte des résultats ?
* La durabilité : dans quelle mesure les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont des chances de continuer après l’achèvement des interventions du projet SAP-IC? Quel est le niveau d’appropriation nationale du projet SAP-IC? Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le projet SAP-IC ont-t-elles produit des effets durables?

Cadre de résultats/cadre logique :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.
* Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
* Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l’avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc...) qu’il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
* S’assurer que l’on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l’aide de la Matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalisations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Stratégie de projet** | **Indicateur[[1]](#footnote-1)** | **Niveau de référence[[2]](#footnote-2)** | **Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)** | **Cible à mi-parcours[[3]](#footnote-3)** | **Cible à la fin du projet** | **Niveau et évaluation à mi-parcours[[4]](#footnote-4)** | **Évaluation obtenue[[5]](#footnote-5)** | **Justification de l’évaluation** |
| **Objectif :** | Indicateur (si applicable): |  |  |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 1 :** | Indicateur 1: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 2: |  |  |  |  |  |
| **Réalisation 2 :** | Indicateur 3: |  |  |  |  |  |  |  |
| Indicateur 4: |  |  |  |  |  |
| Etc. |  |  |  |  |  |
| **Etc.** |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Grille d’évaluation des indicateurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Vert = réalisé | Jaune = en voie de réalisation | Rouge = pas en voie de réalisation |

Après analyse des progrès vers l’obtention des réalisations :

* Comparer et analyser l’outil de suivi de départ du GEF avec celui réalisé juste avant l’examen à mi-parcours.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par l’organisme partenaire du GEF (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

Planification des activités :

* Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.
* Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens de réorienter la planification des activités de manière à ce qu’elle soit axée sur les résultats.
* Examiner l’application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu’outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?
* Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L’équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d’harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet :

* Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficients ? Sont-ils rentables ? D’autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
* Etudier la gestion financière du budget de suivi et d’évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l’évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication de données :

* Evaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
* Evaluer si l’équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c’est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
* Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

* Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d’informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
* Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
* Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d’une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l’environnement mondial.

**iv. Durabilité**

* Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l’Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
* En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

* Quelle est la probabilité qu’il n’y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l’aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d’appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu’il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L’équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l’avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

* Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l’évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

* Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet?

**Conclusions et recommandations**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l’examen à mi-parcours, à la lumière des résultats.[[6]](#footnote-6)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

**Évaluation**

L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *Tableau de résumé des évaluations et réalisations* dans le résumé du rapport de l’examen à mi-parcours. Voir l’annexe E pour consulter la grille des évaluations. Des évaluations de la stratégie du projet et du projet dans son ensemble ne sont pas exigées.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du *projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1  Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc. |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**5. METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’examen examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF présenté au GEF avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’examen à mi-parcours.

Les évaluateurs devront définir et proposer une méthodologie détaillée permettant de remplir les objectifs de l’évaluation. Cette méthodologie devra entre autres prendre en compte :

* une revue documentaire des données internes (UNDAF, CPD, ATLAS, ERBM, ROAR, revues annuelles….) et externes (document cadres nationaux,….) ;
* des entretiens avec les principales parties prenantes dont les bénéficiaires : entretiens ouverts ou semi-structurés, focus groupes, enquêtes ; échantillonnage, etc.
* des visites d’observations sur le terrain
* un traitement et une analyse des données ;
* une rédaction de manière analytique et illustrée du rapport d’évaluation prenant en compte les principaux critères d’évaluation suivants : la Pertinence, l’Efficacité, l’Efficience, l’Impact et la Durabilité.

L’équipe des évaluateurs aura à échanger avec le SP/CONEDD, et le PNUD sur les TDR et la méthodologie de l’étude. Il soumettra ensuite, au cours d’une première session du Comité Technique de Suivi, pour appréciation et validation, un rapport initial comprenant la compréhension du mandat, la méthodologie à suivre et le chronogramme de l’intervention. Elle devra rechercher auprès des parties prenantes y compris les partenaires techniques et financiers, toutes informations pertinentes à même de lui fournir les éléments nécessaires aux analyses requises.

Tableau de résumé de l’évaluation et des réalisations de l’examen à mi-parcours du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation** | **Evaluation examen à mi-parcours** | **Description de la réalisation** |
| **Stratégie du projet** | N/A |  |
| **Progrès accomplis vers la réalisation des résultats** | Evaluation de la réalisation de l’objectif : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 1  Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 2 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Réalisation 3 Evaluation de la réalisation : (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| Etc. |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive** | (sur une échelle à 6 niveaux) |  |
| **Durabilité** | (sur une échelle de 4 points) |  |

**6. RESULTATS ET PRINCIPAUX PRODUITS ATTENDUS DE LA MISSION D’EVALUATION**

La mission d’évaluation devra aboutir à un rapport qui fait ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective de la contribution du projet SAP-IC dans la réalisation des priorités nationales en matière de mise en place d’un système d’alerte nationale dans un contexte de changement climatique.

Ce rapport comportera au moins les éléments suivants :

* L’analyse de l’intervention du projet SAP-IC en appui à l’opérationnalisation de la mise en œuvre du système d’alerte précoce et des progrès réalisés dans ce domaine ainsi que la nécessité ou non de poursuivre l’intervention;
* L’identification des facteurs ayant influencé positivement ou négativement l’atteinte de l’objectif poursuivi par projet;
* Les stratégies de partenariat développées et leur efficience ou non pour l’atteinte des résultats ;
* L’identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes pratiques ;
* Des recommandations assorties des actions à entreprendre, le type de partenariat à développer ainsi que, toute autre information pertinente pour la poursuite, la réorientation ou la fin de l’intervention.

**Quatre produits livrables** sont attendus des évaluateurs au cours du processus de réalisation de l’étude. Il s’agit d’une note de cadrage ou de démarrage, un rapport d’étape, un rapport provisoire et un rapport final de l’évaluation à mi-parcours.

* ***La note de cadrage***

Les évaluateurs présenteront une note de cadrage indiquant clairement sa proposition de méthodologie qui devra être validé par un Comité mixte PNUD-partenaires nationaux de suivi de l’évaluation à mi-parcours du projet SAP-IC.

* ***Le rapport d’étape***

A mi-parcours de la consultation, les évaluateurs présenteront un rapport d’étape qui permettra d’apprécier l’état d’avancement de l’étude, les résultats préliminaires, les difficultés éventuelles rencontrées et les pistes de solutions possibles.

* ***Le rapport provisoire d’évaluation***

Un rapport provisoire d’évaluation comprenant un résumé de 3 pages, sera présenté. Ce rapport est d’abord soumis au PNUD qui le partagera avec les membres du Comité mixte de suivi de l’évaluation pour un premier contrôle de qualité. Après prise en compte des observations du Comité mixte de suivi, il sera présenté pour validation au cours d’un atelier national. Le rapport provisoire devra être conforme au canevas de rapport d’évaluation fourni en annexe.

* ***Le rapport final de l’évaluation***

Après validation du rapport provisoire, les consultants disposeront de sept (07) jours calendaires pour la prise en compte des amendements et observations issus de l’atelier de validation avant transmission du rapport final au PNUD.

**7. COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

La Mission d’évaluation à mi-parcours du projet SAP-IC sera conduite par une équipe de deux consultants (es) individuels (elles) dont un (e) consultant principal, Chef de Mission et, un consultant associé. Les qualifications requises de ces consultants sont ci-dessous précisées :

|  |
| --- |
| **Profil 1 : Consultant Principal** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en sciences climatique, météorologie, hydrologie, environnement, ou autres secteurs étroitement liés ; |
| 1. Expérience: Justifier d’au moins dix (10) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations stratégiques et de programmes, de la planification, de la coordination et de la direction d’activités relatives au développement |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des problématiques des systèmes d’alerte précoce et/ou de la collecte, le traitement et la diffusion des informations climatiques ; |
| 1. Disposer d’expériences dans la conduite d’études similaires sur l’évaluation finale des projets et programmes au Burkina Faso |
| 1. Expérience dans la collaboration avec le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) ou les évaluations du FEM ; |
| 1. Compréhension avérée des questions liées au genre et les changements climatiques; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre |
| 1. Avoir une capacité avérée en matière de communication |
| 1. Disposer d’une bonne connaissance des trois principales conventions de la génération de Rio relatives à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques et à la diversité biologique |
| 1. Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs, du contenu et des processus de réalisation du travail d’évaluation demandé |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée |

Le Consultant Principal, Chef de Mission est responsable :

* de la coordination générale de la Mission pour en assurer la cohérence ;
* de la clarification de la division de travail entre lui et le consultant associé pour couvrir tous les domaines de la Mission et ce, conformément aux TDR ;
* de l’élaboration du document de cadrage de la Mission (Méthodologie, conception des outils et autres support, calendrier d’exécution) et de sa présentation au cours de la réunion y relative ;
* la restitution des conclusions d’évaluation et les recommandations aux parties prenantes au cours des rencontres organisées à cet effet ;
* la production du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* l’intégration des amendements et la prise en compte des commentaires et autres observations et la fourniture des produits convenus à bonne dates au commanditaire de l’étude ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

|  |
| --- |
| **Profil 2 : Consultant associé** |
| 1. Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau BAC+5 ans au moins en en sciences climatique, météorologie, hydrologie, environnement, ou autres secteurs étroitement liés. |
| 1. Justifier d’au moins cinq (5) années d’expérience professionnelle dans le domaine des évaluations de projets ou de programmes. |
| 1. avoir des connaissances et une riche expérience en matière d’environnement et du développement durable |
| 1. Avoir une connaissance approfondie de la typologie des institutions centrales et déconcentrées de l’Etat, des institutions décentralisées et de la société civile ainsi que des organisations professionnelles de producteurs engagées, dans la mise en place d’un système d’alerte précoce |
| 1. Avoir une connaissance approfondie des interventions en faveur du développement durable au Burkina Faso |
| 1. Bonne compréhension des TDR/Approche méthodologique/Calendrier de travail proposée |

Le Consultant associé en étroite collaboration avec le Chef d’équipe, devra :

* contribuer à l’élaboration du document de cadrage ;
* fournir les éléments pertinents relatifs au domaine de sa spécialisation au Consultant principal pour la consolidation des livrables nécessaires aux différentes étapes de la Mission (cadrage, sorties terrain, restitution à mi-parcours, restitution finale) ;
* contribuer à l’animation des rencontres et à la préparation des communications ainsi que pour la prise en compte des observations et des recommandations y relatives ;
* contribuer à la finalisation du Rapport de l’évaluation (première version provisoire et version finale consolidée) ;
* assurer avec professionnalisme et dextérité, ses tâches décrites dans les présents TDR.

**N.B. :** En sus des qualifications requises, sont considérés comme :

* une exigence : la disponibilité du consultant à exercer pendant toute la durée de la Mission ;
* des atouts :
* la parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l’anglais ;
* la capacité à travailler sous pression et à assurer des déplacements sur le terrain dans un environnement multiculturel.

**8. ETHIQUE DE L’EVALUATION**

L’évaluation doit être conduite dans le respect et la protection des droits et du bien-être des populations et des communautés auxquelles elles appartiennent, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme des Nations Unies et autres conventions sur les droits de l’Homme. L’évaluation devra être conduite conformément aux principes contenus dans ‘Ethical guidelines for Evaluation » de l’UNEG[[7]](#footnote-7).

**9. ARRANGEMENT DE GESTION**

**Le commanditaire de l’évaluation qui est le bureau pays du PNUD au Burkina Faso** apportera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour accompagner le processus jusqu’à la fin. Le PNUD devra aussi s’assurer de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration des Programmes. Le processus d’évaluation sera piloté par le PNUD en concertation avec le SP/CONNED à travers un comité mixte de suivi.

**Les Spécialistes Suivi Evaluation du bureau pays du PNUD Burkina et du Bureau Régional du PNUD à Addis Abeba** apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d’évaluation.

**Le Comité mixte de suivi** aura pour rôle principal, le suivi du processus de l’évaluation à mi-parcours du projet SAP-IC et la mise en œuvre des recommandations issues de l’évaluation, en passant par les réunions de préparation et de suivi de la mission d’évaluation. De façon spécifique, le Comité de suivi aura à :

* Veiller à l’exécution harmonieuse de la Feuille de route du processus;
* Identifier les besoins d’assistance de l’équipe d’évaluation et y apporter des réponses idoines ;
* examiner, amender et valider tous les livrables de l’équipe d’évaluation ;
* S’assurer de la qualité du mapping des acteurs intervenant dans le processus de manière à garantir l’inclusion et la participation de tous ;
* Veiller à la cohérence d’ensemble et la qualité du rapport final de l’évaluation.

**L’équipe de consultants retenus** pour réaliser l'évaluation devra soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, développer le projet de rapport, la présentation Power Point pour la restitution et le rapport final conformément aux termes de référence. L’équipe de consultants pourra s’adresser au Chargé de Programme du projet SAP-IC pour tout appui sollicité pour la bonne conduite de la mission d’évaluation.

**10. DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION D’EVALUATION**

La durée d’exécution de l’évaluation est de vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats. Elle pourrait s’étaler sur deux mois (Mai-Juin).

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| *(date)* | Clôture des candidatures |
| *(date)* | Sélection de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours |
| *(date)* | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| *(dates) XX jours (nb de jours recommandés : 2-4)* | Examen des documents et préparation du Rapport initial d’examen à mi-parcours |
| *(dates) XX jours* | Finalisation etvalidation du Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours- au plus tard au début de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| *(dates) XX jours (nb de jours recommandés : 7-15)* | Mission pour l’examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| *(date)* | Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l’examen à mi-parcours |
| *(dates) XX jours (nb de jours recommandés : 5-10)* | Préparation du projet de rapport |
| *(dates) XX jours (nb de jours recommandés : 1-2)* | Incorporer un système de renvoi aux documents du retour d’information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d’examen à mi-parcours |
| *(dates)* | Préparation et publication d’une réponse de la direction |
| *(date)* | (Facultatif)organisation d’un atelier avec les parties prenantes (pas obligatoire pour l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours) |
| *(date)* | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’examen à mi-parcours |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

1. **DOCUMENTS À PRODUIRE DANS LE CADRE DE L’EXAMEN À MI-PARCOURS**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’examen à mi-parcours** | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’examen | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions | Fin de la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | L’équipe chargée de l’examen à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’examen à mi-parcours : (*date*) | Le projet sera envoyé à l’Unité mandatrice, révisé par le RTA, l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’examen à mi-parcours | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (*date*) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’examen à mi-parcours doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

**12. IMPUTATION DU COUT DE L’EVALUATION**

Le financement de la prestation est assuré par les ressources financières du projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC).

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Versement de 10% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’examen à mi-parcours

30% après la présentation du projet de rapport d’examen à mi-parcours

60% après la finalisation du rapport d’examen à mi-parcours

Ou, conformément à ce qui aura été convenu entre l’Unité mandatrice et l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[8]](#footnote-8) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** (Formulaire P11[[9]](#footnote-9));
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; ( 1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant totaltout compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la Lettre de manifestations d’intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être présentés à l’adresse (indiquer l’adresse) dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’examen à mi-parcours (*projet « Renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso » (SAP-IC)*» ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : (indiquer adresse électronique) This email address is being protected from spam bots, you need Javascript enabled to view it d’ici à ***(heure et date).* Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

**14. ANNEXES**

* ***Annexe 1: Canevas Modèle de rapport d’évaluation***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)*   * Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF * Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF * Echéances de l’examen à mi-parcours et date du rapport d’examen à mi-parcours * Région et pays concernés par le projet * Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF * Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet * Membres de l’équipe chargée de l’examen à mi-parcours * Remerciements | | |
| **ii.** | Table des matières | | |
| **iii.** | Acronymes et abréviations | | |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)*   * Tableau d’informations relatives au projet * Description du projet (succincte) * Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots) * Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance * Résumé concis des conclusions * Tableau de synthèse des recommandations | | |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)*   * Finalité et objectifs de l’examen à mi-parcours * Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’examen à mi-parcours * Structure du rapport d’examen à mi-parcours | | |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)*   * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet * Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés * Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant) * Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc. * Calendrier et grandes étapes du projet * Principales parties prenantes : liste récapitulative | | |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* | | |
| **4.1** | Stratégie du projet   * Conception du projet * Cadre de résultats/cadre logique | |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats   * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations * Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet | |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive   * Dispositions relatives à la gestion * Planification des activités * Financement et cofinancement * Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet * Participation des parties prenantes * Communication de données * Communication | |
| **4.4** | Durabilité   * Risques financiers pour la durabilité * Risques socio-économiques pour la durabilité * Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité * Risques environnementaux pour la durabilité | |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* | | |
|  | **5.1** | | Conclusions   * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet |
| **5.2** | | Recommandations   * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet * Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet * Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs |
| **6.** | Annexes   * Mandat pour l’examen à mi-parcours (sans les annexes) * Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) * Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données * Echelles d’évaluation * Itinéraire de la mission pour l’examen à mi-parcours * Liste des personnes interviewées * Liste des documents examinés * Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport) * Formulaire du Code de conduite du GENU signé * Formulaire d’approbation de rapport final d’examen à mi-parcours signé * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’examen à mi-parcours * *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents | | |

* ***Annexe 2 : Documents utiles pour l’évaluation***

Les consultants pourront exploiter plusieurs documents pour le besoin de l’évaluation. Les documents suivants en font partie :

* Fiche d’identité du projet (FIP)
* Document de projet du PNUD
* Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
* Rapport d’initiation de projet
* Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
* Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
* Rapports d’audit
* Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours)
* Rapport de mission de contrôle
* Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
* Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet

- les rapports de suivi du CONEDD ;

- le document de l’UNDAF ;

- les rapports de revue annuelle de l’UNDAF ;

- le rapport d’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF ;

- les documents de programme CPP ;

- les rapports annuels de mise en œuvre du projet SAP-IC ;

- le document de programme pays du PNUD (PCD) ;

- le plan d’action du document pays (CPAP) ;

- le rapport de revue à mi-parcours du CPAP

* Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
* Documents programmatique de pays du PNUD
* Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet renforcement de l’information climatique et des systèmes d’alerte précoce pour le développement de la résilience et de l’adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
* Carte indiquant le lieu du projet
* ***Annexe 3 : Matrice d’évaluation pour l’examen à mi-parcours***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?** | | | |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’examen à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

* ***Annexe 4 : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/Consultants chargés de l’examen à mi-parcours****[[10]](#footnote-10)*

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’examen à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* ***Annexe 5 : Evaluation de l’examen mi-parcours***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) | | |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) | | |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus |

* ***Annexe 6: Formulaire d’approbation du Rapport d’examen à mi-parcours***

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PN*

**Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Remplir à l’aide des données du cadre logique et des fiches de résultats [↑](#footnote-ref-1)
2. Remplir à l’aide des données du Document de projet [↑](#footnote-ref-2)
3. Le cas échéant [↑](#footnote-ref-3)
4. Indiquer par code de couleur uniquement [↑](#footnote-ref-4)
5. Utiliser l’échelle d’évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU [↑](#footnote-ref-5)
6. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-6)
7. UNEG, ‘Ethical Guidelines for Evaluation’, June 2008. Available at http://www.uneval.org/ search/index.jsp?q=ethical+guidelines [↑](#footnote-ref-7)
8. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-8)
9. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-9)
10. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-10)